

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **520/2024/CAB**
Conseil d'Administration du 20 décembre 2024

Sujet : Adoption du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE)

Vu l'article L. 841-5 du code de l'éducation qui définit les objectifs assignés à l'emploi de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Vu l'article D 841-11 du code de l'éducation, issu du décret n°2019-205 du 19 mars 2019, qui précise le pourcentage de la CVEC devant être consacré par les établissements bénéficiaires au financement de projets portés par des associations étudiantes, au financement des actions sociales à destination des étudiants portées par les établissements, ainsi qu'au financement de la médecine préventive.

Vu le règlement de l'Université de Limoges relatif à l'utilisation de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) adopté par délibération du CA du 28 janvier 2022, précisant pour chacun des 5 conseils spécifiques le pourcentage de la CVEC qui est consacré au financement des actions relevant de son champ de compétence.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a, lors de la rentrée 2022, fixé comme objectif aux établissements d'enseignement supérieur de se doter, au cours de l'année 2023-2024, d'un SDVE. Cette démarche devant être initiée à l'issue des dialogues territoriaux lancés par les Recteurs de région académique.

En ce qui concerne la Région Nouvelle Aquitaine, la conférence territoriale du bien-être et de la vie étudiante, présidée par Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités et Claudio Galderisi, recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, ont présenté le mercredi 5 octobre 2022 le Schéma Territorial du Bien-être et de la Vie Étudiante (STBVE) devant définir le cadre d'élaboration des schémas directeur de la vie étudiante par les établissements d'enseignement supérieur

La DGESIP, avec la collaboration des réseaux VECU des vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire et RVE le réseau des responsables de services de vie étudiante, a publié, le 22 juin 2023, un guide méthodologique pour accompagner les établissements dans l'élaboration de leur Schéma Directeur de Vie Étudiante.

L'Université de Limoges a engagé une démarche d'élaboration d'un SDVE réunissant l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur dans le périmètre de l'ex région Limousin : CROUS ; 3iL ; Croix Rouge ; POLARIS ; ENSAD.

Au-delà des seuls établissements de l'enseignement supérieur, cette démarche a associé, au sein d'un même groupe de travail (GT), les différents services de l'Université intéressés par le sujet, ainsi qu'un panel d'étudiants.

Les propositions du GT ont convergé vers l'adoption d'un projet de SDVE structuré autour **des 6 axes suivants** :

- **Axe stratégique 1** : Des étudiants au cœur de leur Université et de leur territoire (Accueil et intégration)
- **Axe stratégique 2** : Des étudiants confiants, épanouis, curieux... biens dans leur peau (Sport, culture, santé)
- **Axe Stratégique 3** : Des étudiants reconnus et encouragés dans leur capacité à agir (Engagement)
- **Axe stratégique 4** : Des étudiants acteurs des Transitions écologiques, économiques et sociales (TREES)
- **Axe stratégique 5** : Des étudiants aidés et accompagnés face aux difficultés sociales et économiques (Lutte contre la précarité)
- **Axe stratégie 6** : Gouvernance de la Vie Étudiante : gouvernance ouverte, partagée et pilotée

Le projet de SDVE a été présenté en Bureau de l'Université de Limoges, en CFVU et en formation spécialisée du CSAE, élargie aux étudiants.

L'intégralité du SDVE, dont la rédaction développe chacun de ses différents axes, et le tableau de bord devant servir au pilotage des actions proposées, a été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Il est, en conséquence, proposé aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges, de se prononcer sur le Schéma Directeur de la Vie Etudiante.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 24

Pour : 17

Contre : 2

Abstention : 5

Fait à Limoges, le 20 décembre 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2024.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 20 décembre 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*